

**CONSEIL NATIONAL DES PARCS ET JARDINS**

**RAPPORT D'ACTIVITÉ**

I.	Introduction .....	p. 2
II.	Activités du Conseil national des parcs et jardins .....	p. 3
	a. Séances du Conseil .....	p. 3
	b. Réunions des groupes de travail .....	p. 6
III.	Propositions du Conseil .....	p. 8
IV.	Conclusion .....	p. 11
V.	Documents annexes .....	p. 12
	a. Textes de base	
	b. Notes de travail	
	c. Documentation	
VI.	Visites et missions du Président.....	p. 13

## **I. INTRODUCTION**

Le Conseil national des parcs et jardins a été institué par un décret du Premier Ministre, sur proposition du Ministre de la Culture et de la Communication, le 19 mai 2003. M. Jean-Jacques Aillagon en a installé les membres lors d'une séance inaugurale qu'il a présidé personnellement le 20 mai 2003, rue de Valois.

La création de cette nouvelle institution est l'une des mesures annoncées par le Ministre dans le discours, consacré à la politique des parcs et jardins, qu'il a prononcé à l'occasion du lancement de l'opération « Rendez-vous aux jardins », le 24 avril 2003.

Voulu comme une instance de conseil du ministre et de ses services, dans les différents domaines de la protection, de l'entretien, de la restauration, de la création et de la valorisation des parcs et jardins, le Conseil national est aussi un lieu de concertation et d'échanges entre partenaires publics (ministères, collectivités territoriales) et partenaires privés (associations et personnalités qualifiées).

C'est ainsi que les membres du Conseil, officiellement désignés par l'arrêté du 7 octobre 2003, mais ayant participé à ses travaux dès sa création, ont compris leur rôle, à la fois lors des quatre séances plénières qui se sont tenues en 2003, et dans les réunions des différents groupes d'études (neuf au total) créés dès sa seconde réunion plénière, qui ont eu lieu à trente deux reprises au cours de l'année écoulée. D'ores et déjà, huit réunions de travail sont programmées dans les premiers mois de 2004.

Le présent rapport retrace les activités du Conseil et des groupes d'études, et propose au Ministre une série d'actions en faveur des parcs et jardins, dans les domaines de compétence qui sont ceux du Conseil. Comme il avait été convenu dès le début de ses travaux, certaines propositions ont un caractère plus élaboré (ainsi le label « jardin remarquable »), d'autres sont des projets moins avancés mais paraissant dignes d'être portés dès maintenant à la connaissance du Ministre et de ses services (direction de l'architecture et du patrimoine et délégation aux arts plastiques), même si le délai imparti pour la présentation de ce rapport, alors que le Conseil n'a que neuf mois d'existence, n'a pas permis de les étudier dans tous leurs aspects et sous une forme entièrement « opérationnelle ».

Ce rapport rappelle donc les débats du Conseil (I), résume les activités des groupes d'études (II) et présente, enfin, les propositions soumises au Ministre (III). Il est accompagné de différentes annexes.

## **II. ACTIVITÉS DU CONSEIL NATIONAL DES PARCS ET JARDINS**

### **a. Séances du Conseil national des parcs et jardins**

La première séance du Conseil national des parcs et jardins est ouverte, le 20 mai 2003, par Jean-Jacques Aillagon, ministre de la culture et de la communication. Celui-ci rappelle la détermination de sa politique en faveur des jardins, telle qu'il l'avait présentée lors de la conférence de presse du 24 avril. La première des six mesures annoncées est la création du Conseil national des parcs et jardins, définitivement constitué par un décret signé par le Premier ministre (décret n°2003-447, du 19 mai 2003).

Le Conseil national des parcs et jardins a pour mission d'orchestrer l'action du ministère de la culture et de la communication en faveur des parcs et jardins et de proposer des idées, des projets, et de favoriser la concertation entre les pouvoirs publics et les propriétaires privés, car il doit être une structure transversale de dialogue. Le Conseil national des parcs et jardins ne se substitue pas à la 6<sup>e</sup> section de la Commission supérieure des monuments historiques, mais il peut émettre des vœux auprès d'elle et soumettre à son examen des jardins à protéger.

Le Conseil permet de fédérer les actions et les initiatives entre tous les acteurs concernés par une politique nationale en faveur des jardins, il est un lieu de conseil et de compétences qui doit apporter au ministre ainsi qu'à ses services des éléments de réflexion dans les différents domaines concernant les jardins : la connaissance ; la création d'un label "jardin remarquable" ; la protection ; l'entretien ; la formation et la création.

Jean-Pierre Bady, Conseiller-maître à la Cour des comptes, assure la présidence de ce Conseil constitué de 28 membres, et s'engage à soutenir cette politique nouvelle du patrimoine qui associe les pouvoirs publics, les collectivités territoriales, les associations et les propriétaires privés. Il précise que le conseil a le double rôle de concertation entre les pouvoirs publics et les propriétaires privés et de conseil auprès du ministre, pour soutenir en liaison avec les directions intéressées (direction de l'architecture et du patrimoine, délégation aux arts plastiques) et le centre des monuments nationaux, les efforts à mener en vue de la connaissance, de la protection, de la restauration et de la création des parcs et jardins. Le Conseil n'a pas l'intention de se substituer aux administrations responsables, mais il agira comme une force de proposition dans certains domaines qui lui paraîtraient négligés ou oubliés. Il peut aussi être consulté et émettre des avis sur les actions à mener.

Lors de la seconde séance (10 juin 2003), des groupes de travail sont proposés par le président et reçoivent l'assentiment de tous. Les membres du Conseil peuvent participer à un ou plusieurs groupes de travail, chaque groupe est constitué sous la présidence de l'un des membres qui a la charge de l'animer et d'en organiser le travail, des experts extérieurs au Conseil sont sollicités (désignation des experts en annexe). Chaque groupe se réunit environ une fois par mois (voir calendrier joint) et rapporte ses conclusions devant le Conseil réuni en formation plénière. Neuf groupes de travail sont mis en place (liste des groupes en annexe) :

- Recherche, documentation et histoire des jardins (Président : Michel Baridon)
- Label « jardin remarquable » (Président : Didier Wirth)
- Protection (Président : Jean-Pierre Bady)
- Entretien et plans de gestion (Président : Jean Guérault)
- Restauration (Présidente : Anne-Marie Cousin)

- Création de jardins (Président : Martin Béthenod)
- Formation des architectes, paysagistes, jardiniers et propriétaires. (Prés. : Monique Mosser)
- Promotion, mise en valeur, actions pédagogiques (Président : Michel Radelet)
- Enrichissement des jardins par la botanique (Présidente : Rosamée Henrion)

Julien Lelong rend compte de la première édition de « Rendez-vous aux jardins » qui a été une réussite puisque plus de 800 propriétaires privés ont ouvert leurs parcs et jardins à cette occasion.

À l'occasion de la troisième séance (14 octobre 2003), Anne-Marie Cousin expose la politique du ministère de la culture en faveur des jardins depuis une douzaine d'année :

- Création de la « mission jardins » qui devient le bureau des jardins et du patrimoine paysager, chargé de la définition et de l'évaluation de la politique en matière de jardins du ministère. Ce bureau assure des missions de conseils et d'expertises à destination des services déconcentrés (sur des projets de restauration, de création ou des plans de gestion) ainsi que de diffusion et de formation.
- Élaboration d'une méthodologie spécifique pour les « pré-inventaires des jardins d'intérêt historique, botanique et paysager »
- Réalisation, d'un ouvrage de référence "Jardin. Vocabulaire typologique et technique" rédigé par Marie-Hélène Bénetière sous la direction scientifique de Monique Mosser et Monique Chatenet.
- Numérisation des pré-inventaires en liaison avec le ministère de l'environnement et du développement durable.
- Lancement de la campagne nationale "Visitez un jardin en France", menée de 1988 à 1995 par l'État. En mai 2003, le ministère de la culture et de la communication a relancé une opération nationale, "Rendez-vous aux jardins".
- Mise en place de budgets importants en faveur des jardins, en particulier à la suite de la tempête de 1999. En 2002, les crédits de restauration pour ce domaine spécifique s'élevaient à 28 millions d'euros.
- Gestion par le centre des monuments nationaux (CMN) de 115 jardins et monuments appartenant à l'État.

Les groupes de travail rapportent leurs premières actions : voir le chapitre II b.

La quatrième séance (9 décembre 2003) a permis l'adoption, à l'unanimité, du règlement intérieur (annexe) du Conseil national des parcs et jardins.

Le problème des « jardins en péril » a émergé au sein du Conseil. Mme Joëlle Weill a présenté ses réflexions sur ce dossier et indiqué les différents sens du mot « péril » afin que chacun parle le même langage. Un échange de vues des membres du conseil a permis de définir six critères majeurs aidant à mieux cerner ces questions :

- le propriétaire ne peut pas (pour différentes raisons) entretenir son jardin ;
- le propriétaire ne veut pas entretenir son jardin (là encore pour différentes raisons) ;
- le propriétaire est trop interventionniste et dénature le jardin dont il est le dépositaire provisoire ;
- l'emprise et l'environnement visuel et sonore du jardin sont menacés ;
- les successions familiales mettent en danger l'intégrité d'une propriété ;
- les catastrophes naturelles (tempêtes, inondations) peuvent être très préjudiciables à certains parcs

ou jardins.

M. John Watkins, directeur des jardins et paysages de English Heritage, expose la politique anglaise en matière de jardins. Depuis 1983, English Heritage est une institution privée qui gère le patrimoine public d'Angleterre, dont 408 propriétés de toutes tailles pour lesquelles on dénombre 9 jardins importants d'intérêt international, à l'aide d'une équipe qui intervient sur les jardins et paysages. La protection des 1600 « monuments » protégés par l'État revêt trois niveaux et fait la différence entre les bâtiments anciens et récents et entre les immeubles et les jardins, ceux-ci étant moins bien protégés. English Heritage prend en charge des jardins aménagés entre 1600 et 1970, les jardins postérieurs à 1970 ne sont pas pris en considération.

Les études thématiques sont programmées par le bureau central et relayées par les 9 régions d'Angleterre et en liaison avec les associations de jardins historiques, les « garden trust » et plus localement par les « local trust » ; de même, l'instruction des permis de construire et d'urbanisme, ainsi que les plans d'occupation des sols.

English Heritage joue aussi le rôle de conseil pour les subventions et l'apport de différents fonds dont les 350 millions de livres provenant des loteries et à destination des parcs publics.

Chaque année, English Heritage répartit 200 000 livres sur les parcs et jardins dont il a la gestion et aide les propriétaires à concevoir leurs projets de restauration ou d'entretien. L'institution réalise l'étude historique ainsi qu'un plan de gestion sur 5 à 10 ans.

Le rapport d'activité du Conseil national des parcs et jardins est examiné lors de la cinquième séance (11 février 2004) afin d'être présenté au ministre de la culture et de la communication.

Une circulaire, à destination des DRAC, a également été présentée lors de cette réunion. Elle va définir le cadre de la politique des parcs et jardins du ministre de la culture et en particulier : la consolidation de la protection des jardins, le renforcement des restaurations des parcs et jardins historiques, le soutien à la création de jardins contemporains, l'attribution du label « jardin remarquable », la formation des personnels et des professionnels compétents, la valorisation et la promotion des parcs et jardins.

## b. Réunions des groupes de travail

### Calendrier 2003 des groupes de travail

Groupes de travail	Juin	Juillet	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Documentation	26	30	30		13	10
Label jardin remarquable	18	30	30		13	10
Protection		9	11	7	12	17
Entretien et plan de gestion		9	3	7	14	
Restauration			17	27		
Création		24		28		
Formation		3	19		14	
Promotion			11	6	6	10
Valorisation par la botanique			30		5	29

### Les groupes de travail rapportent leurs premières activités :

- **Le groupe « Recherche, documentation et histoire des jardins »** a d'abord élaboré ses objectifs : établir une bibliographie (annexe) à l'usage de ceux qui, sans être spécialistes, s'intéressent à l'histoire des jardins ; préciser la situation du pré-inventaire en cours ; faire la liste des établissements qui forment des paysagistes (annexe) ; déterminer les lieux où se trouvent des archives sur l'histoire des jardins ; impulser et accompagner de nouvelles recherches sur les parcs et jardins. Le groupe propose de faire un rapport sur le rayonnement du jardin français à l'étranger. Le groupe élabore un texte court qui pourrait être remis à tous les visiteurs des jardins historiques afin de les inviter à s'y intéresser en tant que forme d'art à part entière .Des contacts vont être pris avec d'autres pays d'Europe (Allemagne, Belgique, Espagne, Hollande, Hongrie, Italie, Pologne, Suède) pour échanger sur les problèmes spécifiques posés par les jardins historiques (associations de propriétaires, organismes officiels, conservation des jardins et des archives).

- **Le groupe « Label jardin remarquable »** définit les critères du label « jardin remarquable » et précise notamment qu'un jardin labellisable doit être accueillant et bien entretenu. Le label serait provisoire et révisable et accordé, pour une période de 5 ans, par une commission d'attribution mise en place en région. Les avantages souhaités sont l'agrément fiscal et l'attribution d'aides financières européennes en contrepartie d'une ouverture au public et de l'apposition d'une plaque distinctive. En liaison avec le groupe protection, il a étudié les modalités d'octroi de l'agrément fiscal qui ont été proposées lors d'une réunion de travail auprès de la direction générale des impôts. Il a commencé à étudier la question de la signalisation routière des jardins remarquables et se préoccupe actuellement de la mise en place d'un logo. (Voir fiche en annexe).

- **Le groupe « Protection »** a étudié la protection accrue des parcs et jardins, la complémentarité des protections qu'offrent les lois de 1913 et 1930, la suite donnée au rapport Chauleur/Saint Victor. Il a interrogé un propriétaire privé sur les raisons de sa réticence à demander la protection au titre de la loi de 1913, il a enfin analysé le dossier des jardins de Barbirey en présence de son propriétaire.

- **Le groupe « Entretien et plans de gestion »** s'est tout d'abord attaché à préciser les différentes notions du terme entretien (gros entretien, maintenance et entretien spécialisé) et des programmes à établir à court, moyen ou long terme. Il a défini le plan de gestion qui est un document prévisionnel

établi sous la responsabilité du propriétaire ou du gestionnaire visant à programmer et chiffrer l'ensemble des travaux à exécuter dans une période d'au moins 5 ans, en fonction des besoins et des moyens mis à disposition. Il s'établit grâce à une collaboration étroite entre le jardinier et le propriétaire. Le groupe a étudié la manière de le faire valider, par des professionnels, dans chaque région en y associant les DRAC. Il a également étudié les modalités concrètes d'attribution d'aides de l'État notamment pour l'élaboration des plans de gestion et de la déduction fiscale lorsque ceux-ci sont mis en oeuvre. Il s'est aussi attaché aux relations de la restauration et de l'entretien. (Voir fiche en annexe).

- **Le groupe « Restauration »** s'est interrogé sur la relance des chantiers de restauration, notant évidemment que le choix des propriétaires se porte prioritairement sur la restauration des bâtiments, dans le cadre d'enveloppes financières réduites. Il aborde la question de la compétence des architectes en chef des monuments historiques dans le domaine des jardins et de leurs relations avec d'autres spécialistes (paysagistes, ingénieurs ou techniciens). Il pose également le problème majeur des coûts de restauration.

- **Le groupe « Crédit à la restauration »** a tout d'abord posé la question de la place du jardin contemporain en France. La réflexion du groupe s'est dirigée vers la proposition d'une recherche sur ce thème pouvant déboucher sur une publication. Il s'est intéressé particulièrement aux outils et aux ressources afin de constituer un centre de ressources pour les commanditaires publics ou privés. Ses réflexions ont également porté sur la valorisation et la promotion des jardins contemporains, l'édition et les publications, la commande de photographies et la sensibilisation aux jardins dans les écoles d'art.

- **Le groupe « Formation des jardiniers, architectes et propriétaires »** a examiné le très grand nombre et la diversité des formations et des intervenants. Il propose de mettre à jour les possibilités offertes, il se préoccupe de mieux connaître les formations dispensées à l'étranger. Ce groupe fera également prochainement un résumé des travaux du réseau ECLAS et plus particulièrement du réseau Le Nôtre qui travaille sur les jardins, afin de comparer les situations dans les différents pays européens.

- **Le groupe « Animation, mise en valeur et actions pédagogiques »** a commencé par étudier son vaste domaine. Il a tiré les conséquences de l'étude de l'AFIT sur le tourisme dans les parcs et jardins. Il s'est interrogé sur la sensibilisation des propriétaires à l'ouverture au public et le développement du tourisme de proximité. De façon plus concrète, il a étudié l'édition de brochures et la mise en place de visites commentées. Il a également entamé une réflexion sur la question des actions pédagogiques.

- **Le groupe « Valorisation des parcs et jardins par la botanique »** étudie la manière d'améliorer la connaissance du patrimoine botanique national tout d'abord en identifiant l'ensemble des parcs et jardins présentant un intérêt botanique en commençant par les plantes ligneuses. Il travaille sur l'établissement d'un inventaire botanique unifié, accessible sur internet, des principaux parcs et jardins afin de compléter la connaissance sur la biodiversité et d'accompagner la politique d'introduction d'espèces par les organismes dépendants de l'État (INRA) mais aussi de mettre en garde contre l'introduction de certaines espèces dangereuses. Il réfléchit aux modalités d'intégration de l'aspect botanique dans les parcs et jardins et notamment par les plans de gestion. Il propose de mettre l'information botanique à disposition des propriétaires et gestionnaires en désignant un « référent botanique » dans chaque région ou département.

### **III. PROPOSITIONS DU CONSEIL NATIONAL DES PARCS ET JARDINS**

Les propositions sont issues des groupes de travail et ont été examinées et adoptées par le Conseil lors de sa séance plénière du 11 février 2004.

#### **Groupe « Recherche, documentation et histoire des jardins »**

- 1 Mettre à disposition du site internet du ministère de la culture la liste des établissements d'enseignement en matière de jardins et de paysages ainsi que la liste des bibliothèques et centres de documentation spécialisés.
- 2 Encourager l'informatisation et la numérisation des pré-inventaires de jardins en liaison avec le ministère de l'environnement et du développement durable.
- 3 Accompagner la poursuite du repérage des fonds d'archives des paysagistes et des jardins réalisé par la direction des archives de France et le groupe de recherche ARTOPOS.
- 4 Faire le point sur les études menées à l'étranger sur les jardins français.
- 5 Proposer un contrat d'étude entre le ministère de la culture et le CNRS pour constituer l'inventaire des travaux universitaires réalisés sur les parcs et jardins en France.
- 6 Étudier la possibilité d'une aide des pouvoirs publics (Centre national du livre) à l'édition d'ouvrages, de qualité scientifique, consacrés aux parcs et jardins.
- 7 Inciter la direction de l'architecture et du patrimoine à proposer les jardins comme thématique nationale des services de l'inventaire général.

#### **Groupe « Label jardin remarquable » (voir annexe)**

- 8 Créer une commission régionale au sein des DRAC pour la mise en place du label jardin remarquable.
- 9 Définir le fonctionnement de la commission régionale et les modalités d'attribution du label.
- 10 Définir les avantages du label.
- 11 Accompagner les propriétaires et responsables de jardins dans leur engagement en faveur du label.
- 12 Étudier la création d'un logo à instituer par le ministère de la culture et de la communication et préparer la signalisation routière des jardins remarquables.

#### **Groupe « Protection »**

- 13 Étendre la protection des abords de monuments historiques aux parcs et jardins : application de la loi de 1913 et de la loi sur les abords de 1943 (extension automatique avec avis conforme obligatoire de l'architecte en chef des monuments historiques), élaboration de PPM et de ZPPAUP.
- 14 Améliorer la cohérence entre les mesures de protection des lois de 1913 et 1930 : réaliser une circulaire commune au ministère de la culture et au ministère de l'environnement pour tirer les conséquences du texte co-signé paru en 1996.
- 15 Étudier les possibilités d'application de la loi Sérot-Monichon sur les forêts aux parcs et jardins.
- 16 Relancer au niveau des DRAC la politique de protection des parcs et jardins ; obtenir des propositions de classement à soumettre à la 6<sup>e</sup> section de la commission supérieure des monuments historiques.
- 17 Intervenir auprès des pouvoirs publics concernés au sujet des parcs et jardins en déshérence à forte valeur historique et symbolique.

### **Groupe « Entretien et plans de gestion »**

- 18 Généraliser les plans de gestion.
- 19 Financer les études de mise en place des plans de gestion.
- 20 Mieux définir les trois types de travaux d'entretien :
  - Gros entretien
  - Maintenance (programmes à établir à moyen terme)
  - Entretien spécialisé (programmes à établir à moyen terme)
- 21 Considérer que l'approbation du plan de gestion par la DRAC permet la réalisation des travaux sur une période de 5 ans sans demander d'autorisation à chaque opération.
- 22 Permettre à ces trois types de travaux de bénéficier d'aides financières de l'État (budgétaires et fiscales) comme des collectivités locales dès lors qu'ils sont mis en œuvre dans le cadre d'un plan de gestion dûment validé.
- 23 Mettre en place la déductibilité fiscale des dépenses de matériel d'entretien (tondeuse, tronçonneuse...)

### **Groupe « Restauration »**

- 24 Mener un audit pour apprécier les résultats de 10 années de restauration région par région.
- 25 Associer obligatoirement un programme d'entretien à chaque projet de restauration indispensable pour ouvrir droit à subvention.
- 26 Promouvoir une meilleure association des architectes en chef des monuments historiques avec les paysagistes, ingénieurs ou techniciens dès les études préliminaires et dans la conception du projet de restauration.
- 27 Programmer et affecter des crédits de restauration (catégorie 1 et 2) en 2004 pour les parcs et jardins.
- 28 Créer un « groupe jardin », préalable à la 6° section des monuments historiques, auprès des sous-directeurs concernés pour suivre l'évolution des projets de restauration avant comme après leur adoption.
- 29 Faire apparaître, dans les documents budgétaires annuels, les crédits de restauration et d'entretien consacrés aux parcs et jardins.

### **Groupe « Crédit à la création »**

- 30 Constituer une documentation de référence sur les réalisations de jardins contemporains significatifs et leurs créateurs.
- 31 Mettre en place un centre ressource pour la création de jardins – centre de documentation, structure conseil – appuyé sur une institution existante à identifier (administration, école, centre d'art, jardin ...) susceptible de répondre aux questions de commanditaires privés ou publics.
- 32 Commander des photographies à une douzaine de photographes sur le thème des jardins.
- 33 Proposer au programme interdisciplinaire « Art, Architecture, Paysage » l'analyse d'une quarantaine de réalisations récentes (depuis 20 ans) de jardins de paysagistes ou d'artistes (principes de conception, méthodes de réalisation, usages, selon deux idées directrices : l'œuvre comme lieu, le jardin comme expérience du temps).
- 34 Poursuivre, en 2004, la création des jardins contemporains à Oiron et Nohant et lancer les études pour La Motte-Tilly et Carcassonne, en vue de leur réalisation en 2005.
- 35 Procéder à une analyse critique des méthodes mises en œuvre dans le programme de création de 10 jardins contemporains, et en tirer un bilan comparatif *in fine*.

### **Groupe « Formation des jardiniers, architectes et propriétaires »**

- 36 Diffuser le répertoire des formations du ministère de la culture grâce à internet.
- 37 Développer des programmes de formation pour les jardiniers de l'État, des collectivités territoriales et des propriétaires privés, sur les thèmes : histoire des jardins, nouvelles technologies, écologie, produits phytosanitaires, gestion et suivi des travaux en relation avec les architectes en chef des monuments historiques.
- 38 Former à la prise de poste les chefs des travaux d'art (jardiniers d'art).
- 39 Reprendre des actions de formation en direction des architectes en chef des monuments historiques et des architectes des bâtiments de France en liaison avec la compagnie des architectes en chef des monuments historiques et de l'association des architectes des bâtiments de France (ANABF). Deux modules annuels de 2 jours de formation dans 3 régions différentes pourraient être réalisés en 2004 et 2005. Ce programme de formation serait placé sous la responsabilité du bureau des jardins et du patrimoine paysager et de l'institut national du patrimoine et pourrait concerner aussi les conservateurs des monuments historiques.
- 40 Mieux relier les actions de formation de la sous-direction des sites et des paysages (ministère de l'écologie et du développement durable) avec celles de la DAPA (ministère de la culture et de la communication).
- 41 Tisser des relations avec le réseau européen « ECLAS » et plus particulièrement le réseau Le Nôtre.

### **Groupe « Animation, mise en valeur et actions pédagogiques »**

- 42 Poursuivre et développer l'opération « Rendez-vous aux jardins » en prenant appui sur les offices de tourisme (Comités départementaux du tourisme et Comités régionaux du tourisme).
- 43 Éditer des guides sur les parcs et jardins du type « Yellow book ».
- 44 Développer l'opération « Adoptez un jardin » en liaison avec le ministère de l'éducation nationale, et relancer les coopérations avec les enseignants et les représentants des collectivités locales.
- 45 Soutenir les actions pédagogiques de la Société nationale d'horticulture de France et des services des espaces verts des collectivités locales.
- 46 Mieux utiliser les compétences des CAUE.
- 47 Promouvoir la visite des jardins français par les étrangers en collaboration avec la Maison de la France.
- 48 Soutenir des éditions d'outils d'information pour le jeune public (type Éditions du Moutard).

### **Groupe « Valorisation des parcs et jardins par la botanique »**

- 49 Identifier l'ensemble des parcs et jardins ayant un intérêt botanique.
- 50 Créer un inventaire botanique unifié du contenu des principaux parcs et jardins accessible sur internet.
- 51 Intégrer la question du contenu botanique dans les plans de gestion.
- 52 Mettre en place une base régionale ou départementale des centres de renseignement en matière botanique (muséum d'histoire naturelle ou principaux jardins botaniques).
- 53 Généraliser l'information (panneaux, étiquettes, feuilles de visite) sur les sujets botaniques dans les parcs et jardins.
- 54 Assurer la place des parcs et jardins à caractère botanique dans l'obtention du label « jardin remarquable ».

## **IV CONCLUSION**

Les premiers travaux du Conseil national des parcs et jardins, tels qu'ils sont retracés dans ce rapport, témoignent du vif intérêt qu'ont pris les membres à ses activités, tant en séances plénières, où l'assiduité fut remarquable, qu'en séances restreintes, au sein des groupes de travail où, malgré les contraintes d'emploi du temps, la participation de nombreux membres et des experts associés à leurs travaux a été très forte.

Cet intérêt particulier tient d'abord, bien sûr, au domaine concerné, celui des parcs et jardins, qui rassemble des spécialistes et des amateurs passionnés.

Il est aussi dû à la naissance d'une nouvelle institution qui faisait défaut au ministère de la culture et de la communication, et à l'enthousiasme qui a accompagné les premiers pas d'un nouveau-né, même de nature administrative !

Il résulte aussi de la bonne coopération qui s'est, dès le début, établie entre le Conseil et les différentes administrations concernées (ministère de la culture et de la communication, principalement, ministère de l'écologie et du développement durable, et secrétariat d'État au tourisme).

Qu'il soit permis à son président d'émettre pour son avenir un double souhait :

- que certains de ses membres veuillent bien faire part plus librement et plus complètement de leurs activités professionnelles et de leurs expériences personnelles parfois mal connues de tous ;

- que l'administration de l'architecture et du patrimoine sollicite plus fréquemment les avis du Conseil en s'appuyant sur sa représentativité, et, on l'espère, sur sa compétence.

Cet « échange croisé » devrait être développé dans les séances des prochains mois.

Enfin, le Conseil ne peut que se réjouir de l'appui rencontré au Cabinet du Ministre, en particulier pour faire aboutir un projet auquel tenait fortement son Président : la signature d'une circulaire du ministre pour relancer la politique en faveur des parcs et jardins dans ses différents aspects. Cette circulaire sera adressée aux préfets de régions et aux directeurs régionaux des affaires culturelles.

Une autre manifestation de l'intérêt ministériel serait que le thème des prochains *Entretiens du Patrimoine* soit consacré, en 2005, aux parcs et jardins et que les membres du Conseil soient jugés dignes d'apporter à cette importante manifestation leur collaboration active.

Jean-Pierre Bady  
avec le concours de Marie-Hélène Bénetière

## **ANNEXES**

**a. Textes de base**

Décret instituant le Conseil national des parcs et jardins  
Arrêté de nomination des membres du Conseil national des parcs et jardins  
Règlement intérieur du Conseil national des parcs et jardins  
Décision du Président nommant les experts

**b. Notes de travail**

Liste des groupes de travail  
Fiche concernant le label « jardin remarquable »  
Fiche concernant le plan de gestion  
Visites et missions du Président

**c. Documentation**

Liste des centres de documentation et bibliothèques  
Liste des centres de ressources botaniques  
Bibliographie

## **Visites et missions du Président**

- 8 mai 2003 Château et jardin de Brécy (Calvados) : M. Wirth
- 16 mai 2003 Château et parc de Courson (Essonne) : M. et Mme Fustier
- 24 mai 2003 Château et parc de Talcy (Loir-et-Cher) : avec le Ministre de la Culture
- 25 mai 2003 Domaine de Saint-Jean de Beauregard (Essonne) : M. et Mme de Curel
- 16 juin 2003 Domaine national de Versailles : MM. Astier, Godderidge, Lablaude et Baraton
- 7 juillet 2003 Parc de Méréville (Essonne) : M. Larpin, Mme Mosser
- 20 août 2003 Conservatoire de Chaumont-sur-Loire (Loir-et-Cher) : M. Pigeat
- 8-9 sept. 2003 Séminaire jardin à Barbirey-sur-Ouche (Côte d'Or) : M. et Mme Guyonnaud
- 18 sept. 2003 Parc d'Ermenonville (Oise) : Association des amis d'Ermenonville
- 2 nov. 2003 Château et parc de Courson (Essonne) : M. de Nervaux
- 1 déc. 2003 Jardin des Tuilleries (Paris) : Mme Langrand et M. Braibant
- 19 janv. 2004 Invitation à Méréville (Essonne) par M. Berson, député, président du Conseil Général de l'Essonne